

# Faire de Carrières "une ville pour les animaux"

Comme 72% des Français, les Carriérois et les Carriéroises souhaitent que leur commune s'engage sur des mesures concrètes en matière de protection animale. Le maire, par ses compétences, détient de nombreux leviers pour agir. Nous sommes signataires de la charte « Une ville pour les animaux » proposée par l'association L214.



## Nous nous engageons notamment à :

- Attribuer une délégation protection animale à un(e) élu(e) et inclure la protection animale dans la politique de la ville.
- Exclure de la commande publique l'ensemble des produits issus de l'élevage intensif, issus des pires pratiques d'abattage, ainsi que les produits d'entretien testés sur les animaux.
- Introduire dans les cantines deux repas végétariens hebdomadaires et une option végétarienne quotidienne.
- Soutenir l'adoption par le Conseil municipal d'un vœu demandant une interdiction nationale des cirques détenant des animaux sauvages.
- Aménager des aires de libres ébats pour les chiens suffisamment spacieuses (« caniparcs »).
- Soutenir une politique de stérilisation des chats errants.
- Mettre en œuvre la gratuité de l'accès des chiens portant muselière et tenus en laisse aux transports publics quelque que soit leur taille.
- Mettre en place une carte « Je protège mon animal », une initiative qui a pour objectif de protéger l'animal si le propriétaire rencontre un problème.
- Editer un guide pratique sur l'animal en ville à l'usage des maîtres.
- Instaurer chaque année une journée de l'adoption des animaux de compagnie abandonnés en partenariat avec la Société Protectrice des Animaux (SPA)

